



Reparation canape cuir encore sous garantie

Par **anatamel**, le **02/09/2010** à **15:45**

Bonjour,
je me permets de vous contacter afin de savoir s'il est légal que je sois obligée de payer une participation forfaitaire de déplacement d'un montant de 110 euros pour l'établissement d'un devis pour la réparation d'une couture qui a laché sur un canapé en cuir qui encore sous garantie par le vendeur
En attente d'une réponse,